

PRIMATURE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI**

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 28 JANVIER 2009**

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le Mercredi 28 Janvier 2009 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la Présidence de son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Le Conseil des Ministres a adopté les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique du Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental (PADESO).

Le Sahel Occidental constitue une entité biogéographique à dominance pastorale où cohabitent les modes d'élevage sédentaire et transhumant, basés sur une utilisation permanente des pâturages naturels et des résidus de récolte.

Pour valoriser les énormes potentialités agro-pastorales de la zone et les préserver des aléas climatiques et des feux de brousse, il a été mis en œuvre, en 1978, le Projet de Développement de l'Elevage au Sahel Occidental (PRODESO).

Ledit Projet qui couvrait les Cercles de Nara et de Yélimané ainsi que le nord des Cercles de Kayes et Niono a permis, entre autres, la réalisation des forages et des puits pastoraux à grand diamètre, la réhabilitation de puits traditionnels villageois, la construction d'infrastructures d'abreuvement, de parcs de vaccination, la reconstitution du cheptel décimé par la sécheresse, la construction de petits barrages de retenue d'eau, de postes vétérinaires, l'aménagement de mares.

Le financement extérieur du Projet de Développement de l'Elevage au Sahel Occidental a pris fin en décembre 2005.

Au regard des résultats appréciables obtenus par le Projet et de la nécessité de renforcer les acquis, le Gouvernement, avec l'appui financier du Fonds de l'OPEP pour le Développement, a décidé de mettre en place un nouveau programme qui couvrira outre la zone d'intervention du PRODESO, les Cercles de Diéma et de Nioro du Sahel.

Le Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental (PADESO), créé dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau programme, est un service rattaché qui a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de revenus des agro-éleveurs et pasteurs à travers la promotion et le développement durable des filières de productions animales.

A cet effet, il est chargé de réaliser et d'équiper des points d'eau, aménager et construire des infrastructures d'élevage, zoo-sanitaires et de commercialisation du bétail, aider au renforcement des capacités des agro-éleveurs et pasteurs, contribuer à l'augmentation et à la sécurisation des productions animales, à la restauration et à la protection de l'écosystème et contribuer à l'amélioration de la gestion des périmètres, aires et terroirs agro-pastoraux.

Les organes d'administration et de gestion du Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental sont le Conseil de Surveillance, la Direction et le Comité Technique Local de Coordination.

AU TITRE DU MINISTERE DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation du marché relatif aux travaux de construction (lot 1) d'un complexe immobilier INPS (ex-SOMIEX), R + 5 à Bamako, pour le compte de l'Institut National de Prévoyance Sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social (PDES), la Direction Nationale de l'Institut National de Prévoyance Sociale a entrepris la construction d'un immeuble à six niveaux sur le site de l'ex-Direction Régionale de la SOMIEX.

Le présent marché est conclu dans le cadre de l'exécution des travaux de construction de cet immeuble qui sont repartis en trois (3) lots.

Il porte sur l'exécution des travaux du lot n° 1 qui comprennent :

- les travaux de démolitions, de terrassements généraux – VRD ;
- l'exécution des gros œuvres et des enduits ;
- l'installation de système d'étanchéité ;
- les revêtements (sols – murs – façades) ;
- la plomberie sanitaire ;
- l'installation de système de protection incendie ;
- la peinture.

Le marché est attribué, après appel d'offres international, à l'Entreprise CHECEC pour un montant de 2 milliards 274 millions de Francs CFA environ et un délai d'exécution de 24 mois.

Le financement est assuré par l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) sur fonds propres.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS ECRITES

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil des Ministres a examiné une communication relative à la Politique Nationale d'Assainissement et ses Stratégies connexes.

La protection de l'environnement notamment l'assainissement est un enjeu politique majeur dans notre pays.

Cependant, malgré les énormes efforts fournis par le Gouvernement à travers la création d'un département ministériel et de Structures chargés des questions de l'Environnement et de l'Assainissement, la mise en œuvre de nombreux projets et programmes d'assainissement et de protection de l'environnement, la situation du secteur de l'assainissement demeure préoccupante.

Ce secteur rencontre d'énormes difficultés dues à la multiplicité des intervenants et des acteurs, à l'insuffisance de coordination et l'incohérence des actions.

Actuellement un tiers de la population vit quotidiennement dans des conditions d'hygiène déplorables avec comme conséquences, la prolifération des vecteurs de nombreuses maladies et l'augmentation des pathologies liées à l'eau et aux diverses pollutions. L'enquête Démographie et Santé (EDS III) datant de 2001 indique que 33% de la population disposaient de système d'assainissement adéquat en milieu urbain et seulement 9% en milieu rural. Ces chiffres sont peu susceptibles d'avoir évolué significativement.

Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré la Politique Nationale d'Assainissement objet de la présente communication, qui dégage les grandes orientations dans le domaine de l'assainissement.

Cette politique élaborée de façon participative, a pour objectif d'améliorer l'accès des populations au service public de l'assainissement géré de manière durable. Dans ce cadre, elle devra harmoniser les approches et interventions des différents acteurs impliqués dans la gestion des déchets liquides, solides, spéciaux et des eaux pluviales, fédérer les énergies publiques et privées et augmenter les financements disponibles pour le secteur.

Cinq axes stratégiques ont été identifiés. Ils sont relatifs à la gestion des déchets liquides, des déchets solides, des déchets spéciaux, des eaux pluviales et au transfert de compétences.

Cadre de référence pour l'ensemble des acteurs concernés par les questions de l'assainissement, la Politique Nationale d'Assainissement contribuera, à travers sa mise en œuvre, à la réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile et à la lutte contre les maladies liées à l'insalubrité.

AU TITRE DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME

Le Conseil des Ministres a examiné une communication relative à la Stratégie de Développement des Villes du Mali et son Plan d'Actions pour la période 2008-2015.

Dans le cadre de la recherche de solutions adéquates à la problématique du Développement urbain, le Gouvernement a adopté en 1996, la Politique Sectorielle du développement Urbain (PSDU) dont l'objectif est de créer les conditions pour améliorer le cadre de vie des populations en renforçant particulièrement la lutte contre la pauvreté urbaine, avec la Décentralisation comme cadre général d'exécution.

Un des outils de la mise en œuvre de cette politique a été le Projet Développement Urbain et Décentralisation (PDUD) ou troisième Projet Urbain du Mali (PUM3) exécuté de juin 1997 à juin 2005 avec comme objectif principal l'amélioration de la mise à disposition d'infrastructures urbaines de manière durable par les municipalités, en partenariat avec le Gouvernement, le secteur privé et les collectivités.

Le gouvernement a approuvé le rapport d'achèvement du Développement Urbain et Décentralisation (PDUD) en tirant tous les enseignements et a décidé de procéder à l'élaboration d'une Stratégie de Développement Urbain du Mali dont la mise en œuvre devrait permettre la définition, l'identification et l'exécution d'un programme d'investissement concourant à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté urbaine dans le cadre d'un quatrième Projet Urbain du Mali.

La Stratégie de Développement des villes du Mali reposant d'une part, sur les objectifs principaux de développement durable qui sont d'ordre environnementaux, économiques et sociaux et, d'autre part, sur une démarche participative et de responsabilisation des acteurs-bénéficiaires locaux vise les objectifs suivants :

- Renforcer les capacités des élus et agents municipaux dans la gestion de leur territoire en application des principes de la bonne gouvernance ;
- Appuyer les collectivités territoriales dans la définition d'une vision prospective et dans l'élaboration de leur programmes de développement durable ;
- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions et de programmes d'investissements prioritaires en vue de stimuler le développement économique, social et culturel des villes du Mali et ainsi améliorer le cadre de vie des populations et réduire la pauvreté urbaine.

Le document élaboré, objet de la présente communication, comprend sept axes stratégiques desquelles découleront les actions devant permettre l'atteinte des objectifs retenus. Il s'agit des axes suivants :

- l'amélioration de la gestion municipale ;
- l'amélioration de la gestion urbaine ;

- l'amélioration de la gestion du foncier et du logement urbain ;
- l'amélioration de la gestion du cadre de vie des quartiers précaires urbains ;
- le renforcement des infrastructures et équipements municipaux ;
- l'amélioration de la gestion de l'environnement urbain ;
- la sauvegarde et la valorisation du Patrimoine Culturel.

La Stratégie de Développement des villes du Mali est assortie d'un plan d'actions de mise en œuvre et de principe de mobilisation du financement.

Le coût de la mise en œuvre de ce plan pour la période 2008-2015 est estimé à 405 milliards 850 millions de FCFA.

KOULOUBA, LE 28 JANVIER 2009

**LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT P.I.**

Amadou SANTARA
Chevalier de l'Ordre National